

Handicap:

Gendarme et Policiers Handicapés.

Il est absolument scandaleux que des Gendarmes ou des Policiers victime de handicap au cours de leur carrière puisse être simplement renvoyé de leur institution après un accident de la vie, alors qu'ils occupaient un poste administratif ou leur handicap ne posait aucun problème pour l'exécution de leur tâche.

Aujourd'hui pour rentrer dans la Police ou la Gendarmerie, il faut répondre à des mensurations et des critères de capacité physique et sportive sans rapport avec le travail à fournir.

Aujourd'hui les postes administratifs, les enquêtes dans le domaine de l'escroquerie par internet, la cyber criminalité et certains contrôles routiers représente une quantité de postes de travail supérieur aux 6 % demandés dans les entreprises.

C'est pourquoi il est nécessaire des placer des personnes en situation de handicap dans la Police et la Gendarmerie dans des postes adaptés a leur Handicap.

Bruno MARTIN

Adhérent N° 0061576

Appt.5

42 Chemin Motel ancienne RN2 Terre-Rouge

97410 Saint-Pierre

brunomartin70@hotmail.com

Tel: 06 92 27 85 37 ou 02 62 55 44 81